



Edito

Un nouveau mandat et toujours la même détermination pour mieux servir l'Archipel...

MIEUX SERVIR L'ARCHIPEL,

c'est pouvoir porter sa voix et se faire entendre dans les plus hautes instances nationales et internationales. C'est pour cela que j'ai pris de nouvelles responsabilités à l'Assemblée et dans des organismes extra-parlementaires.

Les mandats ou missions que j'ai acceptés peuvent paraître dispersés, mais concernent finalement des domaines très ciblés que sont l'outre-mer, la mer, les relations avec l'Europe ou la francophonie, des

préoccupations qui concernent toutes au premier chef l'Archipel. Ces nouvelles fonctions m'offrent dans la pratique une visibilité et une écoute, car ce sont de formidables tribunes pour exprimer les problématiques de Saint-Pierre-et-Miquelon et défendre nos intérêts. Tout est question de stratégie, de réseau et de statut dans les relations avec les instances de la république ou l'administration européenne. L'écoute des interlocuteurs n'est évidemment pas la même lorsque que l'on est Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes ou Rapporteur spécial de la Commission des Finances, même lorsque la discussion concerne des dossiers locaux. On a pu le constater concrètement dernièrement lorsque j'ai pu

débloquer politiquement le dossier des agents de la DTAM. Ce que j'ai entrepris durant deux mois et demi de travail intense à Paris m'a aussi permis de tisser un réseau de relations avec la nouvelle administration en place et de poser les bases nécessaires à l'organisation du travail pour ces cinq années de mandat à venir.

Car si j'aborde cette nouvelle mandature avec toujours autant de détermination et autant d'envie, c'est aussi parce qu'un changement important s'est produit à la tête de notre pays. Mon travail de député, je l'effectuerai cette fois-ci aux côtés de la majorité présidentielle qui a d'emblée fixé le cap : conduire le redressement de la France dans la justice et l'équité. Nous avons d'ailleurs pu en constater les premières mesures dès cet automne avec la revalorisation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire, l'élargissement des possibilités de départ à la retraite à 60 ans (dont d'ailleurs plusieurs de nos concitoyens ont profité localement), la mise en place des « Emplois d'avenir », ou la création de postes dans l'enseignement. Le nouveau gouvernement a aussi déjà prouvé tout l'intérêt qu'il porte à l'Outre-mer avec la loi sur « la vie chère », dans laquelle l'Archipel a obtenu des avancées significatives notamment en matière d'aides au logement et de financement de l'action sociale. Mais pour l'heure, je vous souhaite à toutes et à tous, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

» Annick GIRARDIN

SOMMAIRE

Edito P.1
Mandats et missions P.1
Revalorisation des retraites P.1
Actualité locale P.2
À l'Assemblée P.3
L'action parlementaire P.4-5
L'Outre-mer P.6-7
La mer P.7-8
Brève P.8

Revalorisation des retraites

Intervention commune des parlementaires

FIN NOVEMBRE, dans un courrier commun, le Député Annick GIRARDIN et le Sénateur-Maire Karine CLAIREAUX ont saisi le Ministre des Outremer afin que le gouvernement prenne d'ici la fin de l'année l'ordonnance nécessaire à l'applicabilité du dispositif qu'avait obtenu Annick GIRARDIN par amendement lors de l'examen de la LODEOM, rendant annuel et automatique la revalorisation des retraites en fonction du décalage entre l'inflation nationale et l'inflation locale. Les deux parlementaires soulignent que l'urgence est effectivement de mise, car à l'approche de ce nouvel hiver et sous l'effet de la récente hausse considérable du prix du carburant de chauffage domestique, de plus en plus de retraités seront confrontés à un choix financier pour le moins kafkaïen entre leurs charges de chauffage et leurs charges d'alimentation, une situation inacceptable ●

Mandats et missions

A l'Assemblée et dans les organismes extra-parlementaires

- Rapporteur spécial de la Commission des Finances sur le budget « Sécurité et Affaires maritimes, Pêche et Aquaculture »,
- Vice-Présidente de la Commission des Affaires européennes
- Secrétaire de la Délégation aux Outremer
- Vice-Présidente du groupe d'amitié France/Canada
- Vice-Présidente du groupe d'amitié France/Québec
- Vice-Présidente de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie
- Membre titulaire du Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire
- Membre du Conseil exécutif du PRG

ACTUALITÉ LOCALE - Une préoccupation permanente



Une rentrée active pour la Députée

La relance du travail de concertation avec les autres élus

DÈS SON PREMIER MANDAT en 2007, Annick GIRARDIN a souhaité et initié la création du Conseil des élus. Après la longue période électorale du premier semestre 2012, la devise « travailler ensemble pour travailler mieux » devait reprendre ses droits, dans l'intérêt du territoire. Aussi, entre le 6 et le 15 septembre derniers, le Conseil des élus s'est réuni pas moins de quatre fois sur des questions aussi importantes que la démocratie, le développement économique, la vie chère ou encore l'action sociale. Tantôt organisés à la Mairie de Saint-Pierre, à la CPS ou encore à la CACIMA,

ces rendez-vous de travail se sont terminés par une rencontre des élus avec le Préfet. Il s'agissait de présenter au représentant de l'Etat les positions communes des élus, ainsi que les actions et interventions prévues ou souhaitées par ceux-ci, et d'obtenir sur ces questions le soutien et l'adhésion des services de l'Etat qui sont les relais locaux des ministères.

Quand l'unanimité est possible il nous faut l'afficher fortement, il en va de l'intérêt de l'Archipel. Le Conseil des élus est une vraie chance de faire avancer les chantiers importants d'intérêt général. ●



Revendication des agents de la DTAM

Intervention réussie auprès du Ministre de tutelle

DEPUIS PLUSIEURS MOIS des agents de la DTAM SPM étaient en conflit ouvert avec leur hiérarchie suite à une différence de traitement au préjudice d'agents locaux, dont une prime technique n'avait pas été revalorisée dans les mêmes conditions que celle de leurs collègues de Métropole. Devant cette injustice flagrante, la Députée s'est saisie du dossier et a été reçue par le Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche le 9 novembre

afin de plaider la cause des agents locaux. A l'issue de cet entretien, Frédéric CUVILLIER lui a annoncé la prise en compte de cette revalorisation pour 2012 avec une rétroactivité pour les années antérieures, charge au Préfet de l'Archipel de négocier le reste des revendications. Grâce à cette reprise du dialogue, un protocole d'accord a été signé le 29 novembre entre les agents et le représentant de l'Etat ●

Les inquiétudes du BTP

Un avenir trop incertain

LE 29 SEPTEMBRE, en réponse à un courrier du Président de la FEABT SPM, Annick GIRARDIN explique qu'elle est bien consciente des difficultés que rencontre le secteur.

Elle informe également Roger HELENE qu'elle a d'ores et déjà plaidé la cause des entreprises locales auprès du Ministre des Outremer afin de débloquent les crédits d'urgence. Pour l'année 2013, il est nécessaire que les maîtres d'ouvrage que sont les collectivités et l'Etat se manifestent et fassent connaître leur programmation et leurs projets en terme d'équipements structurants au profit d'un développement économique. Des projets que la Députée est bien entendu prête à soutenir auprès des instances parisiennes ●

Renouvellement CESC

Mieux "coller" aux réalités locales

LORS DE SON ENTREVUE en juin dernier avec le Ministre des Outremer, Annick GIRARDIN avait soulevé la nécessité de renouveler et de modifier la composition du Conseil Economique, Social et Culturel de SPM. Pour mémoire, le Conseil territorial est assisté à titre consultatif d'un CESC composé de représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de l'Archipel. Un arrêté du Ministre des Outremer définit sa composition et les modalités de désignation pour 5 ans de ses membres. Le CESC devant être renouvelé suite aux élections territoriales de mars 2012, la Députée de l'Archipel avait soumis à Victorin LUREL un certain nombre de propositions de modifications, comme la nomination de nouveaux représentants professionnels, syndicaux ou associatifs pour une meilleure représentativité du tissu économique, social et associatif de l'Archipel. Des propositions qui ont été retenues dans l'arrêté du 22 novembre 2012 relatif à la composition et au fonctionnement du nouveau Conseil Economique, Social et Culturel de Saint-Pierre-et-Miquelon ●

À L'ASSEMBLÉE - Les outremer à l'honneur



Création d'une délégation aux outremer

Un intérêt confirmé pour nos territoires

SUR PROPOSITION de M. Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale, la Conférence des Présidents a décidé mardi 17 juillet de la création d'une délégation aux Outremer à l'Assemblée nationale.

A l'instar de la structure existant déjà au Sénat, cette délégation sera chargée d'informer les députés sur toute question relative aux Outremer. Elle participera notamment à l'évaluation des politiques publiques menées dans les départements et collectivités d'Outremer.

La délégation aux Outremer est composée de 63 députés, dont les 27 députés élus d'outremer qui sont tous membres de droit. Annick GIRARDIN, qui a été élue Secrétaire au sein du Bureau de cette délégation, se réjouit évidemment de cette création qui vient combler un réel manque au sein de l'Assemblée nationale. Son ouverture à un nombre important des députés non ultramarins montre aussi tout l'intérêt que portent ses collègues du Palais Bourbon pour nos territoires et concourra sans nul doute à renforcer notre visibilité et à faciliter l'appréhension des problématiques spécifiques à l'Outremer ●

Une journée très outre-mer

Mercredi 25 juillet 2012



LA JOURNÉE de ce mercredi 25 juillet était largement consacrée aux Outremer avec de nombreux événements organisés pour les parlementaires de ces territoires.

En début de matinée, dès la fin du Conseil des ministres, le Premier Ministre et le Ministre des Outremer ont fait une déclaration devant la presse relative aux problèmes de vie chère dans les territoires ultramarins.

Pour confirmer le projet du gouvernement pour les outremer, Jean-Marc AYRAULT a réuni à Matignon l'ensemble des députés et sénateurs de ces territoires. Il a rappelé les trois grandes priorités du gouvernement dans les cinq années à venir à savoir :

- la lutte contre le chômage,
- la lutte contre la vie chère,
- le logement et la jeunesse.

Il a rappelé la forte attente des

populations sur ces trois objectifs et a indiqué qu'il fallait « agir plutôt que réagir » avec une meilleure évaluation des politiques publiques sur les territoires pour mettre en œuvre des mesures de fond basées sur la justice et l'efficacité. Le gouvernement souhaite renforcer les équipements structurants pour donner aux territoires les moyens de leur développement économique, social et environnemental.

De son côté, le Président de l'Assemblée nationale, Claude BARTOLONE, avait convié les députés ultramarins à un déjeuner débat sur les problématiques liées aux outremer et sur leur représentation parlementaire.

Le Président BARTOLONE souhaite donner une meilleure lisibilité aux députés de l'outremer, c'est pourquoi il a souhaité la création d'une délégation aux outremer ●

L'ACTION PARLEMENTAIRE - Une implication forte



Commission des lois

Audition de Victorin LUREL

JEUDI 19 JUILLET, Annick Girardin était invitée par le président de la Commission des Lois Jean-Jacques URVOAS à l'audition du Ministre des Outremer Victorin LUREL. Au cours de cette audition marathon de 4 heures, Annick GIRARDIN a pu interpeller le ministre sur trois points importants :

- la nécessité d'accompagner le développement économique de l'archipel à travers une réelle remise en route des économies et pas seulement des aides sociales à la survie. Le développement économique doit s'inscrire dans une dynamique régionale pour faciliter le commerce entre les territoires et les pays voisins et pas seulement avec la Métropole ou l'Union Européenne qui sont plus éloignées.
- la différence de traitement entre les DOM et les COM, puisque les

ministres précédents ont toujours eu tendance à privilégier les départements d'Outre-Mer par rapport aux collectivités.

- le problème du statut européen de PTOM qui exclut de fait ces territoires des négociations et des accords conclus entre l'Union Européenne et les pays riverains de ces PTOM, alors qu'ils ont toute leur place dans les négociations. Annick GIRARDIN a cité l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre des discussions de l'accord de libre-échange UE/Canada.

Dès son élection en juin, Annick GIRARDIN avait déjà rencontré durant plus de deux heures le Ministre des Outremer. Au cours de cette entrevue, la Députée avait pu aborder plus particulièrement les principaux dossiers de l'Archipel en matière de développement économique, de logement, d'aides sociales et de retraite, sans oublier évidemment le dossier du plateau continental. Cette première prise de contact avait permis de faire un tour d'horizon et une présentation globale des problématiques locales. Victorin LUREL s'était alors montré très attentif à l'exposé d'Annick GIRARDIN et cet entretien avait permis aussi de poser les bases d'un travail de collaboration avec le cabinet et les services du Ministre ●



Affaires européennes

Annick GIRARDIN s'oppose à une extension du contrôle technique

SUR PROPOSITION DE LA DÉPUTÉE

de l'Archipel et deux de ses collègues, Gilles SAVARY (Député PS Gironde) et Didier QUENTIN (Député UMP Charente Maritime), la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée a rejeté le mardi 16 octobre une proposition de règlement européen visant à augmenter la périodicité du contrôle technique des automobiles et l'étendant aux motos. Les parlementaires considèrent en effet qu'une telle proposition augmenterait les charges et les obligations pesant sur les automobilistes et motocyclistes sans qu'un gain évident en matière de sécurité routière soit démontré.

D'autant que le fait de ramener de deux à un an la périodicité du contrôle technique et d'y soumettre les motos pèserait en priorité sur les ménages les plus fragiles économiquement, dès lors que les véhicules anciens ciblés par le règlement appartiennent majoritairement à des citoyens modestes. Or, pour ces ménages, l'immobilisation du véhicule et le coût du contrôle, entre 60 et 80 euros en France, représenteraient une contrainte supplémentaire au coût non négligeable dans un contexte difficile de crise économique, de hausse des prix des carburants et d'efforts sans précédent d'ajustement budgétaire.

Cette mesure pourrait en particulier constituer une entrave à la mobilité pour de nombreux titulaires d'emplois de services à domicile et à temps partiel, contraints d'utiliser des modes de transports individuels.

Il est fort probable qu'elle serait accueillie de manière défavorable et renforcerait un sentiment de défiance envers les institutions européennes, fréquemment accusées d'être trop sensibles aux lobbies ●

Projet de Loi de Finances Rectificatif 2012

Intervention de la Députée au nom du groupe RRD

ANNICK GIRARDIN EST INTERVENUE au « Perchoir » durant 15 minutes le 16 juillet au nom du groupe RRD (Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste) dans le cadre des discussions sur le Projet de Loi de Finances Rectificatif (PLFR).

Ce PLFR visait notamment à mettre en oeuvre les premières mesures de justice fiscale du gouvernement, tout en préservant la croissance et l'emploi. Les priorités du gouvernement étaient également discutées et financées dans le cadre de ce PLFR, comme la création de postes dans l'enseignement, la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire ou l'élargissement des possibilités de départ à la retraite à 60 ans. La Députée en a profité pour s'exprimer sur la suppression de l'exonération sur les heures supplémentaires, expliquant que cette mesure de subventionnement des heures supplémentaires aurait pu être pertinente économiquement dans un contexte de plein emploi, mais s'est avérée inefficace dans une période de chômage massif. Dans les faits, cette mesure a coûté très cher à grande échelle pour des effets limités, notamment au niveau métropolitain.

Cependant, Annick GIRARDIN a défendu sa proposition -et a été entendue - pour que ce mécanisme d'allègement soit toutefois conservé pour les entreprises de moins de 20 salariés, pour qui il est nécessaire et pertinent économiquement, notamment en outremer où le tissu économique est constitué principalement d'entreprises de petite taille, dont l'activité économique est fortement cyclique et très souvent saisonnière. Modifier cet allègement aurait alors risqué de mettre en danger leur équilibre économique ●



Accord sur le transport aérien UE/Canada

Le rapport d'information de la Députée

LE TRANSPORT AÉRIEN est devenu une prérogative de l'Union Européenne avec la création du Ciel Unique Européen. Le 18 juillet, dans le cadre de cette compétence, la Députée de l'Archipel a présenté devant les députés de la Commission des Affaires Européennes son premier rapport d'information de cette mandature, à propos de l'Accord sur le transport aérien conclu entre l'Union Européenne et le Canada. Annick GIRARDIN a rappelé l'opportunité que pouvait présenter un tel accord dans les relations entre « les deux rives » de l'Atlantique, mais avant

tout pour Saint-Pierre-et-Miquelon, seul territoire européen d'Amérique du Nord. La Députée a donné un avis favorable à l'accord, mais a cependant émis quelques réserves sur le discours optimiste de la Commission Européenne, sur l'environnement, ou encore sur l'inapplicabilité de cet accord en l'état pour Saint-Pierre-et-Miquelon, considéré comme un PTOM ne faisant pas partie de l'Union Européenne.

Pourtant la mise en place de cet accord en trois phases prévoit la fin des restrictions sur le transport aérien entre l'Union Européenne et le Canada. Au

niveau de l'Archipel, celui-ci pourrait avoir un impact positif au niveau de la continuité territoriale, puisqu'il pourrait faciliter les trajets entre la Métropole et Saint-Pierre, tant avec la baisse des prix du billet, qu'avec la multiplication des possibilités de dessertes aériennes entre l'Archipel et l'Europe via le Canada. Au niveau économique, cet accord offre aussi de nouveaux atouts pour le développement des activités aéroportuaires de l'Archipel avec la possibilité de faire du cabotage, c'est-à-dire de faire des escales au Canada pour prendre et déposer des passagers. A terme, il est possible que cet accord serve de modèle au fret maritime, ce qui permettrait de soutenir le développement de l'Archipel avec alors les possibilités de desservir les plates-formes pétrolières canadiennes depuis Saint-Pierre, par exemple. Toutefois, les mesures de l'accord sont suspendues à l'approbation des autorités canadiennes, approbation qui peut prendre un certain temps. A terme, cet accord abroge et suspend les dispositions pertinentes des précédents traités conclus entre les Etats Membres et le Canada. Or la situation de l'Archipel reste pour le moment figée avec le maintien de l'accord franco-canadien de 1976, du fait de son statut de PTOM ●

Retrouvez l'intégralité du rapport sur le blog de la Députée à l'adresse : www.annickgirardin.fr

Accord commercial UE/Canada

ALORS QUE NOUS SOMMES dans la dernière ligne droite des négociations entre la Commission européenne et le Canada sur un accord commercial, la Députée a interpellé le 23 octobre en commission le Ministre chargé des Affaires européennes, afin de réexprimer ses inquiétudes auprès du nouveau gouvernement, notamment sur l'accès des entreprises européennes aux marchés publics canadiens provinciaux. Dès le début Annick GIRARDIN, qui a présenté un rapport à ce propos devant la Commission des Affaires européennes en mars 2011, avait pressenti les risques potentiels d'un tel accord pour la France et notamment Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans un courrier du 7 novembre, Bernard CAZENEUVE confirme à la Députée la pertinence de ses inquiétudes et que la France a obtenu depuis des concessions significatives du Canada, mais que le gouvernement reste vigilant ●



Emplois d'avenir

L'Archipel prioritaire grâce aux parlementaires

LA LOI CRÉANT LES EMPLOIS D'AVENIR, emplois aidés par l'Etat pour faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes, vient d'être promulguée en novembre.

Suite à l'action conjointe des parlementaires de l'Archipel, Saint-Pierre-et-Miquelon figure parmi les territoires prioritaires pour l'application de ce texte, alors qu'initialement seuls les DOM étaient concernés pour l'Outre-Mer.

Une bonne nouvelle donc pour l'emploi des jeunes dans l'Archipel. Pour rappel, ce dispositif concerne les jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau de qualification (spécificité de l'Outre-mer), pour des contrats d'une durée d'un à trois ans, mais ayant vocation à perdurer au-delà des 3 ans.

Les secteurs d'embauche prioritaires sont pour l'instant les filières vertes et numériques, le secteur social et le secteur médico-social, l'animation, le tourisme et les aides à la personne ●

L'OUTRE-MER - Une priorité pour le gouvernement



Projet de Loi sur la "Vie chère"

Des avancées certaines, mais une loi pas adaptée pour les COM

DÈS LA RENTRÉE de septembre, Victorin LUREL avait convié rue Oudinot les parlementaires ultramarins afin de récolter leurs commentaires et réflexions sur son projet de loi relatif à la régulation économique outre-mer.

Les mesures de ce projet de loi ne sont pas vraiment bien adaptées aux spécificités de Saint-Pierre-et-Miquelon car il a d'abord été élaboré pour répondre aux problématiques de vie chère aux Antilles et à la Réunion. Cependant, il n'en demeurerait pas moins une occasion à saisir pour permettre la mise en place d'un certain nombre

de dispositifs dans l'Archipel. C'était principalement une opportunité pour soulever certaines problématiques spécifiques. C'est ce qu'a souligné Annick GIRARDIN dans son allocution de 5 minutes au « Perchoir » lors du vote de la loi sur la « Vie chère » le 9 octobre. La Députée a d'abord félicité Victorin LUREL et le gouvernement pour avoir eu le grand mérite et le courage de s'attaquer rapidement à ce frein majeur au développement économique des Outremer que représente la problématique de la « Vie chère » dans nos territoires.

Mais si elle a remercié le Ministre des Outremer pour les avancées concrètes contenues dans ce projet de loi pour Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment en ce qui concerne les aides au logement et les modalités de financement de l'action sociale, Annick GIRARDIN a tout de même regretté que celui-ci n'était pas véritablement adapté aux problématiques des collectivités d'Outre-mer (COM).

Aussi, elle a souhaité mettre en lumière les spécificités de l'Archipel et a réclamé qu'enfin soit appliquée l'extension de certaines mesures acquises dans la LODEOM, comme la revalorisation annuelle des retraites sur le coût de la vie, l'aide aux intrants et extrants pour les échanges avec le Canada ou encore la mise en place de mesures spécifiques à l'Archipel comme une aide à la cuve. En tout état de cause, concernant les collectivités d'outre-mer, et tout particulièrement Saint-Pierre-et-Miquelon, il est clair que ce texte, pour nécessaire qu'il soit, ne constitue qu'une première étape du travail d'envergure qui s'impose au cours des 5 prochaines années pour poser les conditions de notre développement économique et de notre survie ●



Budget de l'Outre-mer 2013

Le budget du changement

LA DÉPUTÉE DE L'ARCHIPEL est intervenue le 6 novembre durant près de 15 minutes dans l'Hémicycle dans le cadre de la discussion générale sur le budget de l'Outre-mer pour 2013. Annick GIRARDIN a tout d'abord salué la volonté du gouvernement de faire de l'Outre-mer une priorité et a notamment souligné l'investissement du Ministère des Outremer dans la lutte contre la vie chère (projet de loi dès septembre 2012), mais aussi la préservation d'un budget en hausse de la mission Outre-mer malgré la période de restriction budgétaire que nous connaissons.

La Députée de l'Archipel s'est félicitée de la décision du Premier Ministre de ne pas remettre en cause la défiscalisation Outre-

mer, et en a profité pour « tordre le cou » à certaines idées reçues colportées par ses détracteurs. Si elle admet que le système n'est pas parfait (elle en demande son évaluation en Commission des finances depuis plus de 3 ans), il reste – en l'absence de propositions alternatives – un instrument avéré de développement économique et de croissance. Annick GIRARDIN a cependant regretté l'amendement voté un peu plus tôt en commission consistant à limiter à l'année 2013 le système actuel de défiscalisation. Un amendement qui ne manquera pas de provoquer inutilement des inquiétudes et un attentisme des investisseurs.

Concernant plus particulièrement Saint-Pierre-et-Miquelon, la Députée de l'Archipel a réaffirmé que la relance économique de nos îles passe inévitablement par :

- le soutien aux projets d'aménagement et de remise à niveau de nos infrastructures structurantes (notamment les ports)
- un accompagnement institutionnel de l'Etat (dépôt du dossier final pour le plateau continental étendu au large de SPM – inventaire scientifique des ressources maritimes dans notre Zone Economique Exclusive – extension à SPM des aides du FISAC pour les commerçants et artisans – interventions d'institutions comme « France Agrimer » ou « France Filière Pêche »)

En matière sociale, Annick GIRARDIN a rappelé les avancées réelles obtenues au bénéfice des habitants de l'Archipel dans le cadre de la loi sur la vie chère, mais a souligné l'urgence de concrétiser ces mesures par voie d'ordonnance. Elle a également rappelé la nécessité d'adopter enfin, avant la fin de l'année, l'ordonnance modifiant le système de

revalorisation spécifique des pensions versées localement par la Caisse de Prévoyance Sociale et étendant ce système aux pensions de l'ENIM, afin de tenir les engagements répétés de l'Etat et de rendre ce dispositif annuel et automatique.

Enfin, toujours sur le volet social, la Députée de l'Archipel a souhaité soulever dès aujourd'hui la question de l'avenir de la Maison de retraite de Saint-Pierre à la suite du déménagement prochain du centre hospitalier sur le nouveau site des Graves au printemps 2013, demandant au Ministre de bien prendre la mesure du problème et d'entamer dès à présent une réflexion pour que nos aînés puissent enfin jouir d'une maison de retraite et d'une prise en charge dignes de ce nom. Dans sa réponse, le Ministre des Outremer a confirmé que sur la défiscalisation, les outremer sont victimes de préjugés et d'une vraie méconnaissance des réalités de nos territoires, il a cependant tenu à rassurer les parlementaires sur la volonté du Gouvernement d'associer le Parlement à la réflexion à venir sur le devenir de ce dispositif.

Victorin LUREL a précisé que ce budget marque le retour de l'investissement public, et que concernant Saint-Pierre-et-Miquelon, l'avenir de l'Archipel étant tourné vers la mer, une priorité sera donnée au développement portuaire et à la filière pêche. Le Ministre a confirmé le financement en 2013 d'une mission d'inventaire scientifique des ressources maritimes dans notre ZEE.

Sur le domaine social, Victorin LUREL a reconnu le grand retard pris par l'Archipel en la matière et a affirmé que la concrétisation des prestations familiales et des aides au logement acquises dans la loi contre la vie chère sera assurée par le Gouvernement.

Concernant la revalorisation des retraites, le Ministre a demandé à son Cabinet de privilégier une méthode consistant à reprendre ces mesures via une ordonnance de l'article 74-1 de la constitution qui ne nécessite pas d'habilitation.

Victorin LUREL a également pris bonne note des dossiers précis évoqués par la Députée, notamment le plateau continental, l'aide du FISAC ou la création d'une maison de retraite, dont il souhaite s'entretenir avec Annick GIRARDIN ●

Retrouvez l'intégralité des interventions de la Députée sur son blog à l'adresse : www.annickgirardin.fr

LA MER - Un atout formidable pour la France

Depuis son premier mandat, la Députée défend la nécessité pour les gouvernements successifs d'enfin prendre la mesure des richesses, de la valeur, des droits, mais aussi des devoirs que confère à notre pays son deuxième rang mondial en terme de domaine maritime (11 millions de km²).

Annick GIRARDIN a souhaité savoir si le nouveau gouvernement avait pleinement pris conscience des enjeux géopolitiques et du grand défi océanique qui nous attend. Au cours de la séance des questions du mardi 13 novembre, elle a interpellé le Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche sur la stratégie que compte mettre en place le gouvernement AYRAULT en matière de politique maritime.



LA QUESTION DE LA DÉPUTÉE :

Monsieur le Ministre,
La maritimisation sera sans conteste le grand défi collectif que devra relever notre pays en ce 21^{ème} siècle.

La mondialisation s'est traduite par une montée en puissance des enjeux maritimes en termes de flux et de ressources, et cette nouvelle donne a modifié l'équilibre géopolitique des océans.

Je l'ai répété plusieurs fois sur ces bancs, la France est présente sur tous les océans du globe et possède le deuxième domaine maritime mondial.

Et si toutes nos demandes au titre de l'extension de notre plateau continental nous étaient accordées, nous serions alors le 1^{er} domaine sous-marin au monde !

La France doit résolument se tourner vers les nouveaux enjeux du maritime et vers l'innovation afin de faire face à cette lourde responsabilité que lui confère ce deuxième rang mondial.

Certes, cette souveraineté nous donne des droits, mais elle nous donne aussi le devoir de préserver et de sécuriser ce formidable levier de croissance, car la mer est un atout stratégique, économique et politique majeur, et si les potentialités nouvelles de développement sont nombreuses, les convoitises le sont tout autant. La concurrence internationale sera rude, à la hauteur des enjeux et sans nul doute source de conflits.

Une volonté politique affirmée et une stratégie ambitieuse sont donc nécessaires pour faire de cette richesse une force.

Et si ce nouveau gouvernement a pris conscience du défi océanique qui nous attend, avec enfin un véritable ministère de la mer et la volonté d'une politique maritime intégrée, l'héritage est par contre lourd : L'IFREMER, fleuron de notre recherche, est sous-doté, le pavillon France a des couleurs bien délavées, le format « étriqué » de notre marine nationale – pour reprendre le terme du Sénateur TRILLARD – ne lui permet plus de répondre à l'ensemble de ses missions, et nos infrastructures portuaires ne sont pas toujours adaptées aux enjeux, le premier port Français reste... Anvers !

Monsieur le Ministre, quel sera votre message la semaine prochaine lors des 8^{ème} Assises de l'Economie Maritime et du Littoral, face à des acteurs économiques en attente d'un signal fort ? Serez-vous le Ministre tant attendu d'une nouvelle stratégie économique bleue ?

...
On mesure toute la force de cet atout pour notre pays qu'est la mer, lorsque l'on tient compte de l'espace maritime dans le calcul de la superficie des Etats, la France passe alors du 42^{ème} rang mondial au 6^{ème} ! ●

Mission Sécurité et Affaires maritimes, Pêche et Aquaculture

Annick GIRARDIN a présenté son rapport devant la Commission des Finances



EN JUILLET DERNIER, la Commission des finances de l'Assemblée nationale a nommé Annick GIRARDIN rapporteur spécial sur le budget « Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture » du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Pour mémoire, l'examen des recettes est assuré par le rapporteur général du Budget. L'examen détaillé des crédits est quant à lui assuré par les rapporteurs spéciaux de la Commission des finances auxquels la loi accorde des pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place et un droit de communication des renseignements et documents d'ordre financier et administratif (sous réserve des sujets couverts par le secret en matière de défense nationale, de sécurité intérieure ou extérieure de l'État et par le secret de l'instruction judiciaire).

Les rapporteurs spéciaux sont désignés par la Commission des finances, leurs fonctions sont permanentes et ils sont souvent reconduits tout au long de la législature, cette permanence leur permettant d'acquérir une connaissance approfondie du secteur relevant de leur compétence.

Les pouvoirs des rapporteurs spéciaux leur permettent de jouer un rôle moteur dans l'examen des projets de loi de finances et de façon plus générale dans l'activité de contrôle budgétaire. Ils sont chargés de façon permanente du contrôle de l'exécution budgétaire dans leur domaine d'attribution, adressent des questionnaires aux ministres avant le 10 juillet de chaque année en vue de la préparation de leurs rapports sur le projet de loi de finances. Le Gouvernement a l'obligation selon la loi d'y répondre par écrit au plus tard le 10 octobre.

Chaque rapporteur spécial est chargé de l'examen des crédits d'une mission, ou dans certains cas d'un ou plusieurs programmes d'une même mission. Le Député de l'Archipel a donc été amené à évaluer les dispositifs, mesures et financements relatifs à cette mission

pour en faire rapport à la Commission des finances.

Il s'agissait plus précisément de :

- dresser un bilan des mesures prises depuis 2010 en faveur des pêches maritimes et de l'aquaculture et faire le point sur le plan d'avenir pour la pêche;
- fournir une note sur la situation de la pêche et l'aquaculture en France et les perspectives d'avenir;
- présenter les crédits en faveur de la pêche pour 2013, en distinguant la poursuite du financement des actions déjà menées et la mise en oeuvre de mesures nouvelles ;
- faire un point sur l'activité du Conseil supérieur d'orientation des politiques halieutique, aquacole et halio-alimentaire;

Afin de remplir sa mission, Annick GIRARDIN a auditionné de septembre à octobre un grand nombre de responsables et de personnalités du domaine maritime, comme le Ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric CUVILLIER et s'est rendue en inspection dans de grands ports comme Le Havre ou Dunkerque. La Députée a présenté son rapport le 9 novembre dernier. Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport en version électronique sur le blog de la Députée : www.annickgirardin.fr ●

Assises de l'économie maritime et du littoral

Les 20 et 21 novembre se tenaient à Biarritz les 8ème Assises de l'économie maritime et du littoral. En quelques années, l'événement est devenu le rendez-vous annuel de référence des acteurs économiques de tous les secteurs qui tournent autour de la mer (transport, pêche, aquaculture, énergies nouvelles...), mais aussi des décideurs en matière de politique maritime. Un succès confirmé encore cette année avec plus de 1200 participants et intervenants.

Très attentive à la question maritime, Annick GIRARDIN a bien entendu fait le déplacement pour participer aux conférences et différents ateliers. Si dans le cadre de sa mission de rapporteur spécial pour la Commission des Finances, la Députée de l'Archipel s'intéresse à tous les secteurs de l'économie maritime, il en est un qui a bien entendu retenu toute son attention, c'est celui de la pêche et des produits de la mer. Pour Annick GIRARDIN, la politique de la pêche est encore en décalage par rapport aux attentes des professionnels qu'elle a pu côtoyer durant ces assises, parce qu'eux sont prêts, mais ils attendent encore une palette d'outils et de dispositifs pour faire évoluer durablement le secteur ●

Brève - Le recours ABRAHAM rejeté

LE 29 NOVEMBRE, le Conseil Constitutionnel a rejeté la requête en annulation d'élection qu'avait formulée Thierry ABRAHAM à l'encontre d'Annick GIRARDIN.

Le candidat « malheureux » aux dernières élections législatives n'aura donc pas convaincu le Conseil Constitutionnel et ses arguments n'auront pas su démontrer un quelconque préjudice qui expliquerait sa « contreperformance » à cette élection. Il est vrai qu'avec 98 voix récoltées lors de ce 1er tour, on aurait pu s'attendre

à un retour à Cholet dans la plus totale discrétion pour Thierry ABRAHAM. Le Conseil Constitutionnel aura mis un point final à cet épiphénomène, ultime saveur d'un mauvais perdant qui n'aura certainement pas - par cette procédure - redoré son blason auprès de la population. D'autant que, selon le site d'actualité «Rue89», il semblerait que les véritables motivations de M. ABRAHAM étaient bien moins reluisantes que sa soi-disant «passion» pour nos îles et aussi bien loin des préoccupations de l'Archipel et de ses habitants ●

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN,
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon.
Permanence du député
7, rue René Autin - BP 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Impression : Echo des Caps - Saint-Pierre
ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTER LE DÉPUTÉ

Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr